

SEANCE DU
6 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
61

Date de convocation :
30 septembre 2022

Date d'affichage :
7 octobre 2022

OBJET :
**Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service public de gestion
des déchets 2021**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 71**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 71**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 10**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 06 octobre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Jean-Yves VERNOCHE - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHAVOT - M. Sébastien CIRON - M. Michel CHARDEAU - M. Charles LANDRE - M. Jean-Paul BAUDIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Christiane MATHOS - Mme Séverine GIRARD-LELEU - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Sébastien GANE - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY - M. Philippe PRIET - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Thierry BUISSON - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Énio SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M. Laurent SELVEZ - M. Eric COMMEAU - M. Christian GRAND - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - M. Frédéric MARASCIA - M. Abdoukader ATTEYE - M. Gérard GRONFIER - Mme Salima BELHADJ-TAHAR

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme LE DAIN (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. FREDON (pouvoir à Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET)
Mme SARANDAO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)
Mme MATRAY (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. BURTIN (pouvoir à M. Michel CHAVOT)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Stéphanie MICHELOT LUQUET



Le rapporteur expose :

« En application du Décret 2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le président de la Communauté urbaine Creusot Montceau doit présenter chaque année à son assemblée délibérante, un document détaillant les caractéristiques de ce service.

Le rapport, joint en annexe, présente pour l'année 2021 :

- Le territoire et les compétences de la collectivité en matière de traitement et d'élimination des déchets ;
- Les indicateurs techniques relatifs aux infrastructures, aux équipements, aux personnels, aux tonnages et aux types de déchets collectés ;
- Les indicateurs financiers rendant compte des dépenses (personnel, fonctionnement et investissements) et des modalités de financement du service.

Un exemplaire de ce rapport sera adressé à Monsieur le Préfet pour information.

Ce rapport est également porté à la connaissance du public selon les conditions prévues par l'article D 2224-5 du Code général des collectivités territoriales du Code général des collectivités territoriales (mise à disposition au siège de la CUCM dans les 15 jours suivant la présentation du rapport à l'assemblée, information du public par tout moyen de publicité au choix du président).

Il a également été présenté à la commission consultative des services publics locaux.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- de prendre acte du rapport annuel relatif au prix et la qualité du service public de gestion des déchets pour l'année 2021.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 7 octobre 2022
et publié, affiché ou notifié le 7 octobre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-François JAUNET



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-François JAUNET



RAPPORT ANNUEL 2021

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Sommaire	2
Préambule	3
1- Historique et compétence	4
2- Organisation	6
3- Rétrospective 2021	7
4- Prévention	8
5- Collecte	17
6- Déchetterie	22
7- Traitement	24
8- Financement	30
9- Eco-organismes	31

Préambule :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est devenu obligatoire avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, imposant au EPCI de porter à connaissance du public, des élus et administrations, les indicateurs de l'activité déchets qui leur a été transmise par ses communes membres.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, s'inscrit dans cette loi en précisant les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service afin de favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Carte de la CUCM

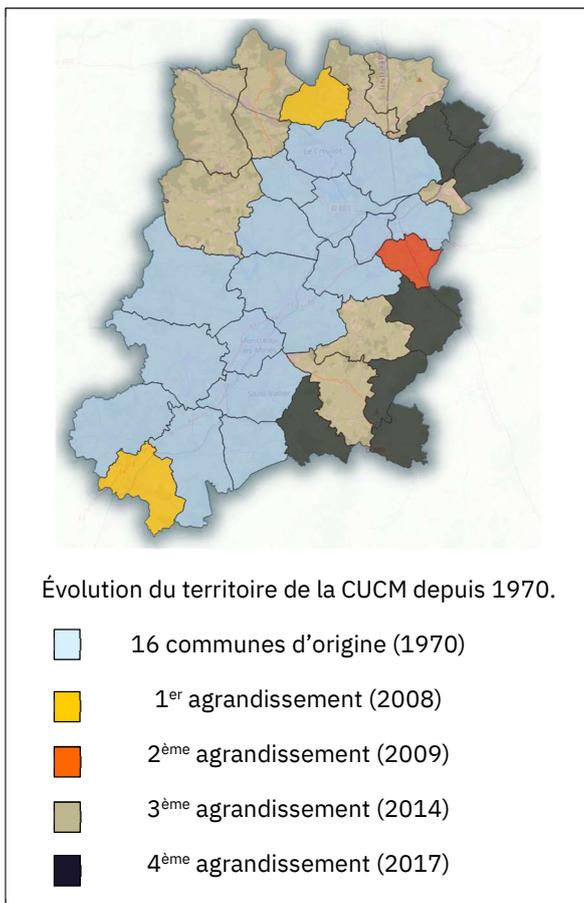


1- Historique et compétences :

La communauté urbaine Creusot-Montceau (CUCM) rassemble aujourd'hui 34 communes autour de ses deux villes centre, Le Creusot et Montceau pour une population municipale de 94 159 (*donnée Insee 2018*) habitants pour l'année 2021. La CUCM s'est constituée le 13 janvier 1970 (décret pris en conseil d'état), à une époque où aucun seuil de population n'était requis, ce qui fait d'elle la 6^e communauté urbaine créée en France avec ses seize communes fondatrices : Le Creusot, Montceau-les-Mines, les Bizots, Blanzay, le Breuil, Ciry-le-Noble, Écuisses, Montcenis, Montchanin, Perrecy-les-Forges, Pouilloux, Saint-Berain-sous-Sanvignes, Saint-Eusèbe, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines et Torcy.

- Le 1^{er} janvier 2008, Saint-Sernin-du-Bois et Gévelard rejoignent la CUCM
- Le 1^{er} janvier 2010, Saint-Laurent-d'Andenay rejoint à son tour la CUCM. C'est également à cette période que la communauté urbaine, alors constituée de 19 communes fête ses 40 ans d'existence.
- Le 1^{er} janvier 2014, les communes de Charmoy, Gourdon, Marigny, Marmagne, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Pierre-de-Varennes et Saint-Symphorien-de-Marmagne rejoignent la CUCM, portant à 27 le nombre de communes membres.
- Le 1^{er} janvier 2017, avec la mise en place du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, la CUCM est étendue aux communes d'Essertenne, Morey, Perreuil, Mary, Mont-Saint-Vincent, Saint-Micaud et Saint-Romain-sous-Gourdon.

34 communes membres composent désormais la CUCM. La typologie de l'habitat sur le territoire est de type mixte rural.



La compétence ordures ménagères (collecte et traitement des déchets ménager et des déchets assimilés) fait partie des compétences historiques qu'elle assume depuis sa création. La communauté urbaine maîtrise directement l'ensemble de la chaîne relevant de sa compétence :

- La collecte est en grande partie réalisés en régie directe avec du personnel communautaire,
- Les 5 déchetteries du territoire sont également gérées par du personnel communautaire.

Les ordures ménagères sont traitées dans l'usine communautaire située à Torcy construite en 1995 innovant à l'époque qui combinait un traitement mécano-biologique d'une capacité de traitement de 20 000 tonnes/an et exploitée par l'entreprise Creusot-Montceau Recyclage (CMR). Le marché d'exploitation en cours jusqu'au 31/12/2022.

Un centre de tri des déchets ménagers recyclables située à Torcy même site (CMR), d'une capacité de traitement de 11 000 tonnes/an, il traite entre 6 900 et 7 500 tonnes actuellement pour 2 clients.

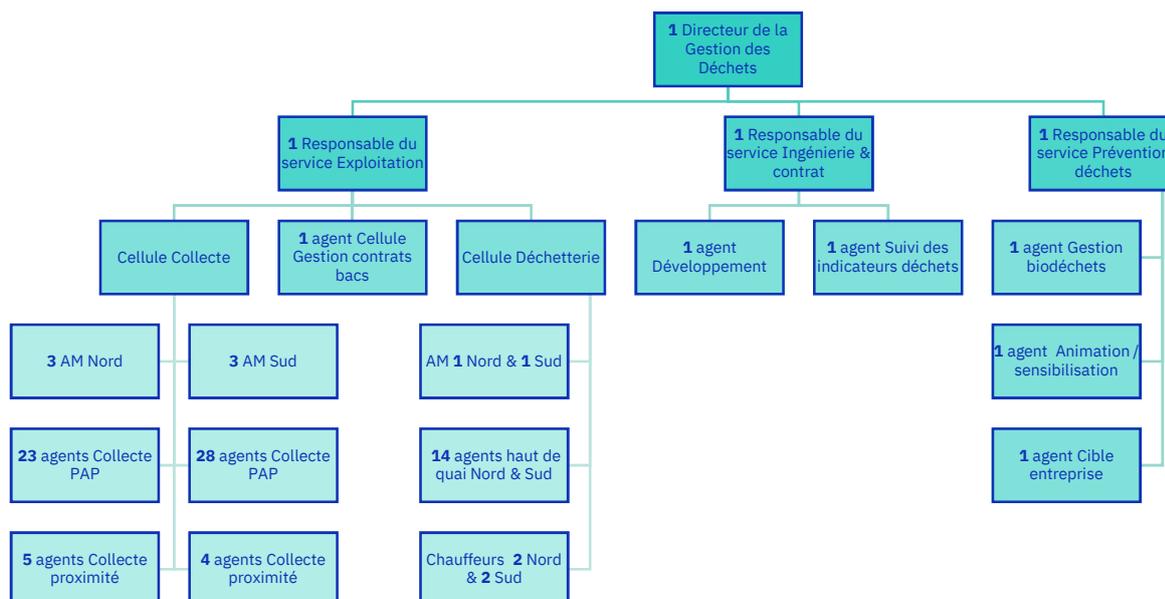
Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la communauté urbaine a développé une sensibilisation à la réduction à la source des déchets avec de nombreuses actions auprès des différents usagers (compostage broyage, appui aux communes pour la gestion des déchets verts, animations scolaire, commerces éco-engagés...).

2- L'organisation de la direction

Au sein du pôle Réseaux et Proximité (anciennement Direction des services à la population), la direction de la gestion des déchets est organisée comme suit :

- Le service exploitation
- Le service ingénierie & contrat
- Le service prévention

96 agents font partie de la direction et sont répartis de la façon suivante :



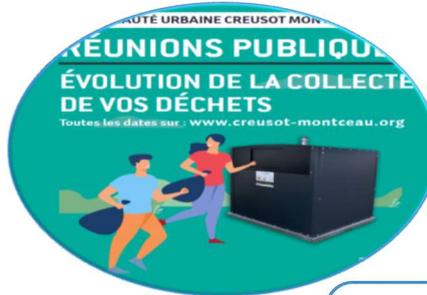
La collecte est une prestation partagée entre le service public et des prestataires de service

Flux & contenants	Secteur géographique	
OMr + Collecte Sélective hors verre Bacs noir / bac jaune	Toutes les communes	Régie
OMr + Collecte Sélective hors verre aériens, enterrés & semi enterrés	Toutes les communes	Prestataires de services
Verre Conteneurs aériens, enterrés et semi-enterrés	Toutes les communes	Régie
OMr + Collecte Sélective aériens, enterrés et semi enterrés		Prestataires de services
Déchetteries	Marmagne, Ciry le Noble, Mary, Barrat-Lucy à Montceau et le Bois Morey à Torcy	Gestion du haut de quai en Régie Bas de quai (transport de bennes) prestataire de services ou régie

3- Rétrospective de l'année 2021 : les évènements qui ont marqué l'année

- 26 réunions publiques réparties sur 13 soirées entre septembre et octobre.
- Près de 1000 habitants ont été informés sur les changements des modes de collecte.
- Ces réunions ont concernés principalement les communes passant en collecte en points de proximité.

Réunions publiques



- 62 000 courriers explicatif et calendriers des jours de collecte ont été distribué par les agents de collecte en moins d'un mois.
- le démarrage de ces nouvelles modalités de collecte en porte à porte a été fixé au 22 novembre.

Réduction de fréquence de collecte des bacs jaunes

- les services de la voirie territorialisée ont réalisé les travaux d'aménagement des plateformes qui ont accueillis les colonnes aériennes :129 emplacements entre septembre en octobre 2021.
- 294 colonnes ont été installées et mise en service en moins de 2 mois

Déploiement de la collecte de proximité



- 3 réunions et formation des élus et des techniciens de communes du territoire.
- Poursuite des sensibilisations et formations des habitants
- Achat

Prévention

4- Prévention :

a) Un service dédié à la prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas » : tel est l'enjeu de la prévention des déchets.

La prévention est définie comme « les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi et de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits».

Dans sa version classique, la hiérarchie des modes de traitement indique les modes de gestion qu'il faut prioritairement adopter par rapport à des ressources-déchets : la prévention des déchets est le mode de gestion à adopter en priorité car c'est celui qui est le plus économe en ressource. Viennent ensuite le réemploi, puis le recyclage, puis la valorisation énergétique et en ultime recours, l'incinération sans valorisation ou la mise en décharge.

Si le recyclage gardera toujours son importance à l'avenir, avec le recyclage mécanique, organique ou chimique, à présent le défi est de développer davantage la prévention (écoconception des produits, non gaspillage, désencombrement, réemploi des équipements, etc.), le réemploi (réparation) et la valorisation matière (compostage, synergie industrielle).

Le service prévention des déchets de la CUCM, composé de 4 personnes, concentre principalement son activité sur le conseil et la formation, mais également sur l'aide à l'équipement (composteurs, broyeurs, etc.) et l'ingénierie de projets.

En 2021 le service a également accueilli pour une durée contractuelle de 8 mois 2 services civiques : accueil et formations, suivi des actions, préparation des animations et rencontre commerçants :

- Formation « référent sites de compostage » - le 09 février (journée) par Arborescence
- Formation prévention et sécurité - le 23 février (matin) en intra
- Formation en ligne CITEO (en ligne)
- Les fondamentaux du métier d'ambassadeur de la prévention des déchets (15, 16, 28 et 29 avril) par CFME - Urb (Caroline ARNAU)

La cellule a été opérationnelle sur différentes missions en lien avec le pôle ingénierie et le pôle exploitation, les services civiques ont notamment participé aux actions suivantes:

- Suivi de collecte et identification de problématiques types (semaines 9, 10, 11, 12)
- Questionnaire « satisfaction » sur les 5 déchetteries du territoire (du 29 mars au 09 avril)
- Intervention sur secteur pavillonnaire et chez commerçants suite au déploiement de colonnes aériennes - quartier Gambetta - Saint Vallier (16 mars).

b) Les actions 2021 du service prévention des déchets de la CUCM

Les actions du service se répartissent entre les projets et les animations, la plupart d'entre elles ont fait l'objet de publications dans la presse locale (Creusot infos, Montceau news, Journal de Saône-et-Loire).

Les principaux projets du service sont :

- La création d'une recyclerie multipartenariale sur le territoire de la CUCM et l'aménagement de zones de don et de réemploi en déchetteries. L'année 2021 a permis des avancées significatives avec une proposition formalisée de portage de l'activité par des partenaires, l'acquisition du bâtiment destiné à accueillir cette activité (photo ci-dessous), la consolidation du dossier de financement (Région BFC1 / ADEME et Département de Saône-et-Loire) et l'élaboration des statuts d'une association de préfiguration.



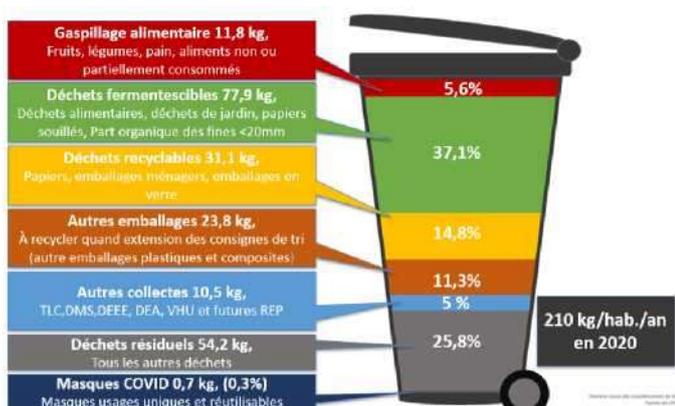
Exterieur du bâtiment recyclerie 31 rue de Soissons à Montceau-les-Mines (Gmaps)



Intérieur du bâtiment recyclerie (CUCM)

- L'engagement dans la démarche d'élaboration du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (septembre) avec la mise en place d'une commission de suivi et l'organisation de 4 ateliers de concertation thématiques (décembre).

Les ordures ménagères résiduelles sur la CUCM



Caractérisation des ordures ménagères de mars 2021 (CUCM)



Atelier de concertation dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA (CUCM)

- Une étude de tri à la source des biodéchets : avec réalisation du diagnostic et étude d'impact de différents scénarii dans la perspective du 31 janvier 2023, échéance pour proposer aux usagers une solution de tri et de valorisation des biodéchets. Cette étude a fait l'objet d'un financement dans le cadre de l'appel à projet TriBio de l'ADEME BFC et de la Région BFC.

Comparaison	Scénario 1 "Collecte multiflux"	Scénario 2 "Compostage"	Scénario 3 "Collecte séparée"
Performance de détournement des biodéchets	3 404 t/an 36 kg/hab./an	1 459 t/an 16 kg/hab./an	2 960 t/an 31 kg/hab./an

Extrait rapport d'étude (CUCM / Ecogéos 2021).

- Organisation et animation d'une 4^{ème} édition des commerces éco-responsables : mise à l'honneur particulière des métiers de bouche pour cette 4^{ème} édition qui a permis de récompenser l'engagement de 8 boulangeries et d'un restaurant dans un contexte sanitaire et économique difficile. Ce sont désormais 125 commerces du territoire qui se sont engagés pour la diminution des déchets dans le cadre de leurs activités professionnelles, la réalisation d'économies d'énergies et la mise en œuvre de procédés plus respectueux de l'environnement. Opération menée en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire et la Chambre des métiers et de l'Artisanat de Saône-et-Loire.



Cérémonie de remise des diplômes des commerces éco-engagés 4^{ème} édition au Creusot en septembre 2021 (CUCM).

- La mise en place d'une boîte à dons au centre social de Blanzay afin de sensibiliser les usagers et créer un espace d'échanges. Pour dynamiser l'utilisation de cet outil de prévention, des périodes de dons thématiques sont organisées (ex. jardinage, jeux de société, etc.).



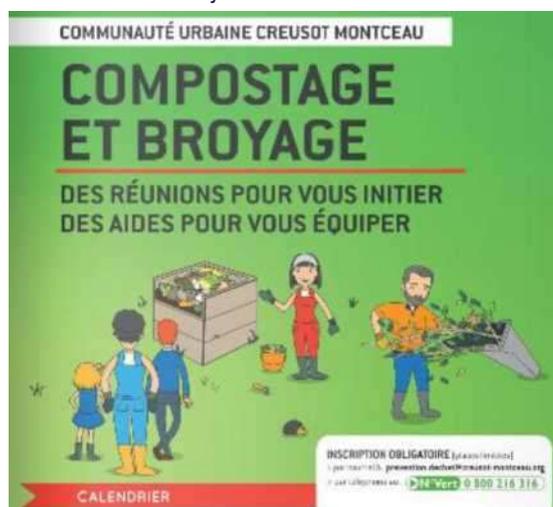
Boîte à dons installée au centre social de Blanzly (BlanzlyTag)

Les principales animations thématiques déclinées au cours de l'année :

Sensibilisation au compostage, broyage, paillage.

Les réunions sur site ont réuni 67 participants (15 sessions au cours de l'année). 205 personnes ont suivi la sensibilisation virtuelle accessible sur le site internet de la CUCM. La communauté urbaine Creusot Montceau propose gratuitement des sessions d'information sur le compostage des biodéchets et sur le broyage des déchets verts. À l'issue de ses sessions d'information, les participants reçoivent une attestation leur permettant d'avoir accès à :

- Un composteur au prix préférentiel de 20 € ainsi qu'à un bioseau ;
- Deux prêts de broyeurs gratuits par an ;
- Un aide à l'achat d'un broyeur.



Extrait du magazine L'Actu Creusot Montceau n°67 de mars/avril2021.

Réunions et formation des élus et techniciens des communes éco-engagées :

- 03/06 : demi-journée d'échanges sur les plans d'actions de réduction des déchets communaux et la gestion des déchets de cimetières par visio-conférence avec 6 communes participantes.
- 07/10 : journée d'étude consacrée à la gestion des déchets de cimetière avec la visite du cimetière de Tournus, incluant un détour sur un de leur site de compostage partagé (photo ci-dessous), et au cimetière de Saint-Laurent d'Andenay. 11 communes participantes.



Visite d'étude et de partage d'expériences des communes éco-engagées à Tournus (Pistyles)

- 19/11 : avec visite de l'installation du compostage et d'un poulailler dans l'école de Saint-Firmin et sur la placette de broyage des déchets-verts de Perreuil. 11 communes participantes.

Lancé en 2017, le dispositif « communes éco-engagées » réunit aujourd'hui 16 communes bien décidées à intégrer et à partager de nouvelles pratiques de gestion différenciée des espaces verts (ex. : broyage, déchets des cimetières ou encore plateforme de compostage).

« Un travail collaboratif au service de la réduction des déchets verts, essentiellement », voilà comment pourrait se résumer l'action menée dans le cadre du réseau des « communes éco- engagées » animé par le service de prévention des déchets de la communauté urbaine. À destination des élus et des techniciens, les actions menées reposent sur des formations liées à la réduction des biodéchets communaux ainsi que des partages de retours d'expériences d'actions mises en place sur des communes du territoire. Après 4 années d'existence, le réseau des « communes éco-engagées » s'est structuré et fonctionne, ce dispositif répond bien à une attente des communes.

Les principales actions sur le terrain

La fourniture en composteurs individuels avec bioseaux à tarifs préférentiels (123 composteurs individuels distribués).

La prise en charge des subventions d'aide à l'achat de broyeurs à végétaux (24 subventions versées).

Le suivi des prestations de prêt de broyeurs aux usagers avec les loueurs partenaires.

Les évènements et animations avec tenue de stands thématiques sur demande (ex. Troc Plants à Sanvignes, journée portes ouvertes au Centre social de Blanzly, animation par le CCAS de Torcy, 50 ans + 1 de Michelin Blanzly, etc.).



Stand prévention des déchets CUCM, Troc Plants Sanvignes-les-Mines 2021 (Montceau News)



9 sessions de sensibilisation au compostage broyagé, 41 personnes sensibilisées.



Stand prévention des déchets CUCM, 50 ans +1 Michelin Blanzly (CUCM)

La CUCM a contribué à la semaine européenne de réduction des déchets en novembre 2021.

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Semaine européenne de la réduction des déchets
Du 20 au 28 novembre 2021
ANIMATIONS GRATUITES

Programme

- EXPOSITION « Des gestes en plus, des déchets en moins »**
Exposition gratuite proposée par la Région Bourgogne. Franchise Comité sur les gestes de réduction des déchets que l'on peut mettre en œuvre au quotidien.
Du 5 au 15 novembre à Montceau - Trait d'Union, 5 rue de Micon
Du 16 au 23 novembre au Creusot - Médiathèque, 1 rue Edith Cavell
- COMPOSTAGE COLLECTIF ET PARTAGE**
Animation autour du compostage réalisée sur des sites en fonctionnement. L'occasion d'échanger et de répondre à toutes vos questions relatives à ce mode naturel de traitement des déchets de cuisine.
Samedi 20 novembre :
- de 10h à 12h à Montceau - maison de l'administration, quai Jules Chagot
- de 14h à 16h au Creusot - jardin recouvert, rue Maria Vélrose
- ATELIERS RÉPARATION : vélos et appareils électroménager**
Apportez vos vélos et apprenez les opérations courantes d'entretien avec l'association Mines de Rayons. Apportez vos petits appareils électroménagers pour essayer de les réparer et de les réparer avec les bénévoles du Repair Café de Saint-Vallier.
Mercredi 24 novembre :
- de 9h à 12h à Montceau - galerie commerciale Gérard Casino, boulevard de Lattre de Tassigny
- de 14h à 17h au Creusot - galerie commerciale de l'Écluse (Carrefour), avenue François Mitterrand
- STOP PUB : retrouvez tous les lieux de distribution**
Lancement du sticker STOP PUB en partenariat avec des commerçants du territoire. Collé sur les boîtes aux lettres, il permet de réduire d'environ 20 kg par foyer la quantité de déchets imprimés.
La liste des points de distribution est disponible sur www.creusot-montceau.org rubrique Environnement

creusot-montceau.org 03 803 236 116

Programme web de la SERD 2021 (CUCM)

Lors de cette semaine, l'exposition « Des gestes en plus, des déchets en moins ! » qui s'articule autour de 13 panneaux recto-verso a été exposée 1 mois au centre social Le trait d'Union de Montceau-les-Mines et à la médiathèque du Creusot. L'exposition était en libre accès, soit plus de 1000 visiteurs en cumulé sur les 2 sites, avec une animation particulière à destination des scolaires mise en place par la médiathèque ce qui a permis de sensibiliser plus particulièrement 86 élèves du Creusot.



Aperçu des premiers panneaux exposés dans la médiathèque du Creusot (CUCM).

Animations en milieu scolaire autour des thèmes du tri, du compostage, du gaspillage alimentaire ou encore de la consommation responsable. 1389 élèves sensibilisés dans 50 classes au cours de 118 interventions soit l'équivalent de 2546 élèves sensibilisés en intervention (certaines classes ont suivi plusieurs interventions).

La CUCM a coordonné l'opération nationale « #laisse parler ton cœur » sur son territoire dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets. Cette opération de collecte de don de jouets est organisée par Ecosystem.

- 21 points de collectes déployés (à la communauté urbaine et dans 19 écoles)
- 2700 kg de jouets collectés
- Les jouets ont été collectés par la communauté Emmaüs d'Étang-sur-Arroux qui procède ensuite à leur tri, leur nettoyage ainsi que leur distribution ou remise en vente à un tarif solidaire.

Accompagnement individualisé des communes à la réduction des déchets verts. Les communes de Sauvignes-les-Mines, Le Breuil et Saint-Sernin du Bois ont plus particulièrement sollicité le dispositif.

Accompagnement à l'installation de sites de compostage partagé et formation de référents de sites. 6 référents de sites ont ainsi été formés par la CUCM. Les 55 sites installés se répartissent comme suit : 27 sites en établissements scolaires, 28 sites en entreprises ou ouvertes au public.



Les agents communautaires initient les habitants du quartier du Tennis au compostage collectif.

Extrait du magazine L'Actu Creusot Montceau n°70 de novembre/décembre 2021.)



Site de la montagne des boulets au Creusot (JSL)

Opérations de collecte et de broyage des sapins de Noël organisées dans 21 communes (actions sur 2020/2021)

et 2021/2022). La première opération organisée début 2021 ayant été expérimentale, et au regard du résultat positif de cette opération, il a été décidé de la reconduire et de l'étendre à l'ensemble des communes volontaires pour le broyage des sapins de Noël 2021.



- 1 Marnay : Dans un but écologique, de nombreux habitants ont déposé plus de 50 sapins à proximité de l'aire de compostage sur une zone délimitée.
- 2 Ciry-le-rouble : Une cinquantaine de sapins ont été broyés place du Champ de foire offrant la possibilité aux habitants de récupérer gratuitement du broyat pour enrichir leur jardin ou leur compost.
- 3 Saint-Valler : Aux côtés des deux agents de la Communauté urbaine, Remy Vallée (conseiller municipal), Christophe Chomet (1^{er} adjoint à la Ville et délégué aux Femmes et à la Culture), Norbert Chapron (Adjoint délégué à la vie associative), Françoise Sabot (Adjointe au Patrimoine et à la transition écologique) et Catherine Mouton (Adjointe déléguée à la cohésion de la cité) ont accueilli à l'opération de broyage des sapins au stade des Bois-François.
- 4 Esclaines : En faisant participer sa commune à cette opération de broyage des sapins, le maire Eric Jannot souhaitait éviter les dépôts sauvages dans la nature et l'environnement de la département de l'Yonne.

Extrait du magazine L'Actu Creusot Montceau n°66 de mars/avril 2021.

Action de collecte spécifique de masques de protection sur 7 sites de la CUCM. Cette action a permis de matérialiser un gisement apparu avec le contexte sanitaire COVID.



Aperçu des boîtes de collecte (UGAP)

c) Publications CUCM de prévention des déchets ménagers et assimilés

La direction de la communication apporte une ressource et un appui significatif pour relayer et mettre en valeur les actions de prévention des déchets.

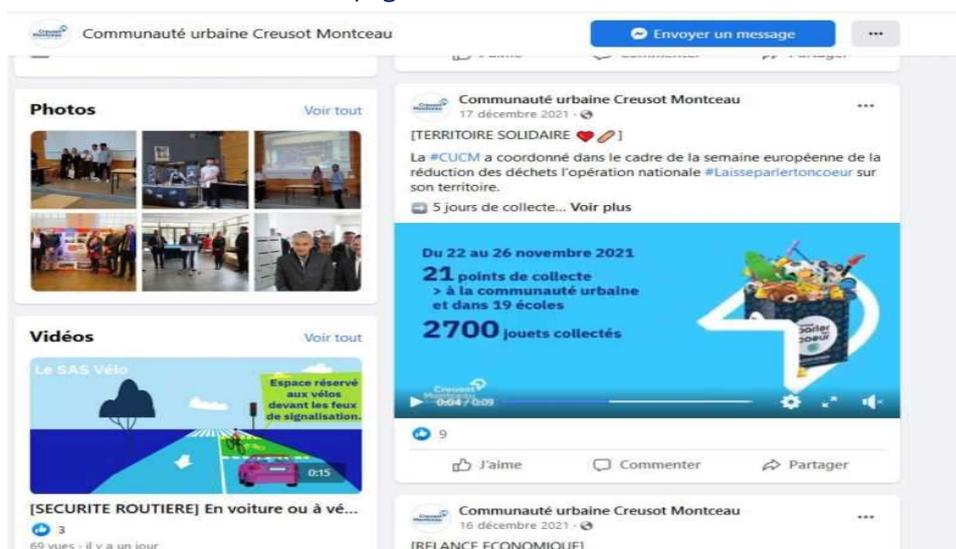
Avril : Campagne d'affichage urbain 4x3 et abribus



Affichage 4x3 des aides de la CUCM au compostage et au broyage à Montceau-les-Mines (CUCM)

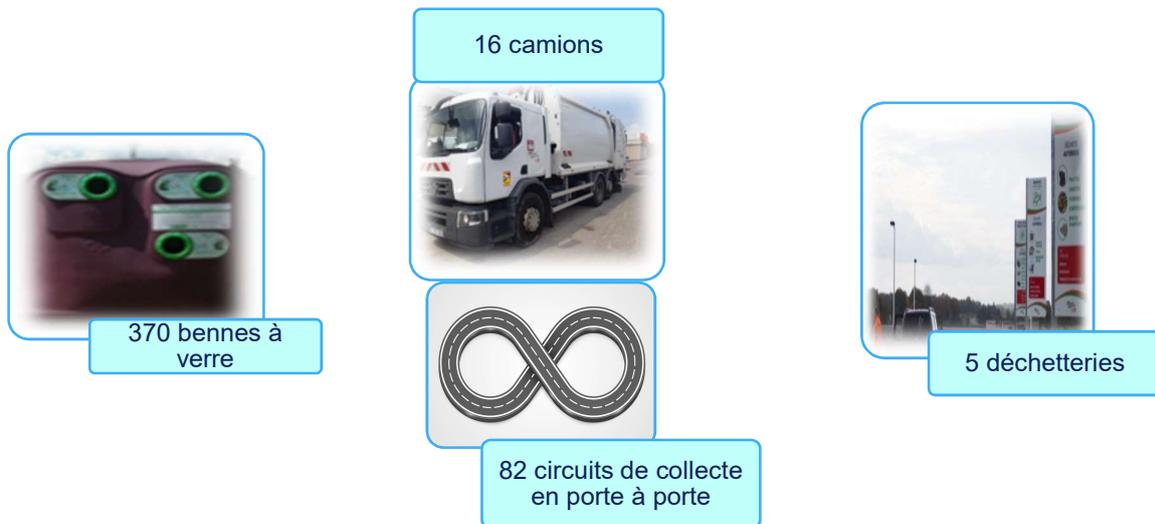
Des articles ont été publiés dans la plupart des numéros du magazine communautaire L'actu Creusot Montceau (disponibles sur le site internet de la communauté urbaine : www.creusot-montceau.org).

Des relais d'information sur la page Facebook de la communauté :



Les publications ont également pris la forme de communiqués de presse et de bandeaux promo diffusés dans la presse locale.

5- La collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA)



Les opérations de collecte sont principalement réalisées avec du personnel communautaire : collecte des bacs en porte à porte, gestion de l'accueil dans les déchetteries

Le service exploitation de collecte gère :

- Les secteurs de collecte en points de proximité : les colonnes sont collectés par l'entreprise Véolia pour les Omr et les Recyclables et en régie pour le verre. La collecte de proximité est réalisée avec un camion grue dédié à ce type de collecte. Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction du remplissage.
- La collecte en porte à porte en régie complète.
- La gestion du parc de bacs



a) Les secteurs en collecte de proximité :

Ce sont 400 points installés et répartis sur l'ensemble du territoire et utilisés par 23 708 habitants, soit un point pour 60 habitants en moyenne.

Commune	Population totale communale	Population en AV	Nb de points de collecte	Volume disponible en m3
LES BIZOTS	466	466	12	48
BLANZY	6 097	671	15	67
LE BREUIL	3 556	711	9	36
CHARMOY	266	266	7	24
CIRY-LE-NOBLE	2 262	724	13	45
LE CREUSOT	21 491	4 943	73	335
ECUISSÉS	1 581	95	5	16
ESSERTENNE	475	475	5	31
GENELARD	1 380	538	11	42
GOURDON	895	618	9	36
MARIGNY	155	155	4	16
MARMAGNE	1 241	447	7	28
MARY	254	254	2	12
MONTCEAU-LES-MINES	17 897	4 295	81	397
MONTCENIS	2 009	121	3	12
MONTCHANIN	4 963	943	19	89
MONT-SAINT-VINCENT	321	321	4	16
MOREY	195	195	4	23
PERRECY-LES-FORGES	1 597	351	6	26
PERREUIL	551	551	5	28
POUILLOUX	982	196	4	15
SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES	1 088	772	15	56
SAINT-EUSEBE	1 196	287	6	28
SAINT-FIRMIN	861	792	7	37
SAINT-JULIEN-SUR-DHEUNE	244	244	4	23
SAINT-LAURENT-D'ANDENAY	1 012	111	3	10
SAINT-MICAUD	273	273	4	16
SAINT-PIERRE-DE-VARENNES	850	850	8	36
SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON	485	485	5	24
SAINT-SERNIN-DU-BOIS	1 775	231	7	28
SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE	841	488	4	16
SAINT-VALLIER	8 616	948	18	78
SANVIGNES-LES-MINES	4 311	776	13	57
TORCY	2 886	115	8	34



Point d'apport volontaire en dispositif aérien au foyer de la couronne sur la commune du Creusot

Point d'apport volontaire en dispositif enterré rue Maréchal Leclerc sur la commune du Creusot



Point d'apport volontaire en dispositif semi-enterré Allée des Lilas sur la commune des Bizots

Point d'apport volontaire d'une colonne à verre Avenue André Malraux – les Alouettes sur la commune de Montceau-les-Mines



b) Le mode de collecte en porte à porte

La collecte sélective s'effectue en mode BIFLUX (il réunit les emballages, carton, journaux-papiers et magazines) pour toutes les communes du territoire de la CUCM.

L'exécution du service de collecte sélective en porte-à-porte :

Le territoire de la CUCM est organisé géographiquement en deux centre opérationnels de collecte des ordures ménagères : secteur Nord situé sur la commune de Torcy et secteur Sud situé sur la commune de Saint Vallier.

Chaque centre regroupe plusieurs communes et dispose d'un chef de secteur et de son équipe. Ils assurent l'exploitation du service, l'administration et les relations de proximité.

La fréquence de collecte :

La collecte sélective était hebdomadaire. Depuis le 22 novembre 2021, celle-ci s'effectue tous les quinze jours.

La collecte des Omr s'effectue 1 fois / semaine.

Les jours de collecte :

Du lundi au vendredi y compris les jours fériés. Exception faite pour le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier, les circuits concernés sont rattrapé le samedi suivant.

Le type de produit collectés :

LES DÉCHETS RECYCLABLES

EMBALLAGES ET PAPIER :
Il existe 4 grandes familles de déchets recyclables à déposer, en vrac, dans le bac à couvercle jaune.

- PAPIER
 - Journaux
 - Magazines
 - Prospectus
 - Enveloppes
- EMBALLAGES CARTONNÉS
 - Briques (jus de fruits, lait, soupe...)
 - Boîtes (céréales, gâteaux...)
 - Surenballages (yaourts...)
 - Paquets en carton (lessive, boîte à œufs...)

1 Tous les papiers sont recyclables.
Retirer le film en plastique avant de jeter les magazines et les prospectus.

2 Les emballages gras ou souillés peuvent être triés dans le bac à couvercle jaune.
Ne pas imbriquer des déchets les uns dans les autres.

3 ► BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

- Bouteilles (eau, huile...)
- Flacons alimentaires (vinaigrette, sauce...)
- Produits de toilette (gel douche, shampooing...)
- Produits ménagers (liquide vaisselle, nettoyant, javel...)
- Colibottes (vin...)

4 ► EMBALLAGES MÉTALLIQUES

- Canettes
- Boîtes de conserve
- Aérosols
- Bouteilles de sirup
- Boîtes métalliques

5 Pas besoin de les laver, bien les vider suffit.

6 Si le bouchon est en plastique, le laisser sur la bouteille ou sur le flacon et jeter le tout dans le bac à couvercle jaune.

LES DÉCHETS NON RECYCLABLES

Les déchets non recyclables sont tous les autres déchets ménagers qui ne peuvent pas être triés. Ils sont à déposer, en sac, dans le bac à couvercle noir.

- LES RESTES ALIMENTAIRES
 - Épluchures de légumes et de fruits
 - Restes de repas
 - Sachets d'infusion
 - Marc de café
- LES DÉCHETS D'HYGIÈNE
 - Couches
 - Coton et cotons-tiges
 - Mouschoirs en papier

7 Ne jetez pas les lingettes dégradables, dans les toilettes, dans les poubelles. Elles les bouchent les systèmes d'assainissement. Ne jetez pas les lingettes dans la poubelle.

8 ► LES BOUTEILLES EN VERT

- Sac et film en plastique
- Emballage de jus de fruit
- Déchets en papier et en plastique
- Produits ménagers
- Vessies pratices

9 Le recyclage progresse. Soignez bien les emballages pour les trier.

LE VERRE

Les emballages en verre sont à déposer dans les colonnes à verre.

- BOUTEILLES SANS BOUCHON
 - 1 Les bouteilles en métal se jettent dans la poubelle à couvercle jaune. Les bouchons en liège peuvent être apportés en déchetterie.
- POTS ET BODIACS SANS COUVERCLE
 - 1 Les couvercles se jettent dans la poubelle à couvercle jaune.

c) Le parc de bacs roulants

Le parc de bacs roulants est estimé à 50 000 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 660 litres.

En 2021, 1 600 contenants ont été commandés dans le cadre de la maintenance du parc, soit en ordures ménagères 190 bacs individuels et 200 bacs collectifs et/ou professionnels, et en recyclage 980 bac en individuels et 230 bacs collectifs et/ou professionnels.

Les contenants utilisés sont :

- Pour les secteurs pavillonnaires collectés en porte à porte, la dotation est un bac individuel à couvercle jaune et un bac à couvercle noir,
- Pour les collectifs, les entreprises et artisans, la dotation est un bac à couvercle jaune et un bac à couvercle noir avec une plus grande capacité de stockage.

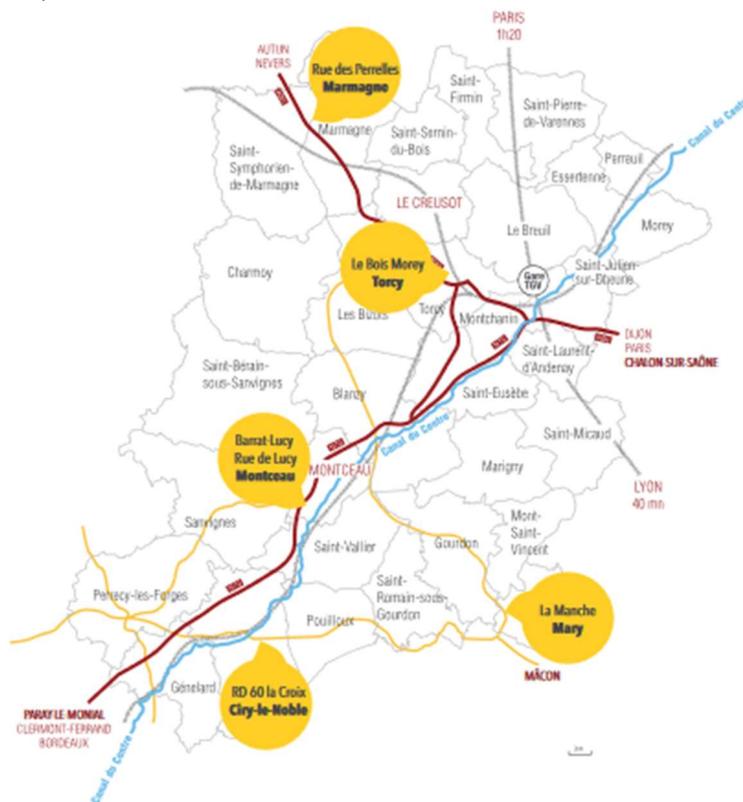
Le recyclage des bacs usagés

Dans le cadre de la maintenance du parc, les bacs usagés sont récupérés par l'entreprise ESE France qui propose le recyclage des conteneurs anciens et défectueux. Les conteneurs devenus inutiles sont collectés à un point central puis broyés directement sur place, pour ensuite être recyclés. Ces matériaux sont nettoyés et séchés, puis convertis en matières premières de qualité pour la fabrication de conteneurs.

En 2021, ce sont 13 tonnes de plastique qui rentrent dans la fabrication de nouveau conteneurs.

6- Les déchetteries

5 déchetteries à votre disposition sur le territoire Creusot-Montceau.



a) Horaires d'ouverture

	MONTCEAU <i>Barrat Lucy</i>	TORCY <i>Le Bois Morey</i>	CIRY-LE-NOBLE <i>RD 60 la Croix</i>	MARMAGNE <i>Rue de Perrelles</i>	MARY <i>La Manche</i>
LUNDI	14h00 – 17h45	14h00 – 17h45	9h00 – 11h45	9h00 - 11h45	9h00 – 11h45
MARDI	9h00 - 11h45 14h00 - 17h45	9h00 - 11h45 14h00 - 17h45	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
MERCREDI	9h00 - 11h45 14h00 - 17h45	9h00 - 11h45 14h00 - 17h45	14h00 - 17h45	14h00 - 17h45	9h00 - 11h45
JEUDI	9h00 - 11h45 14h00 - 17h45	9h00 - 11h45 14h00 - 17h45	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
VENDREDI	9h00 - 11h45 14h00 - 17h45	9h00 - 11h45 14h00 - 17h45	9h00 - 11h45	9h00 - 11h45	14h00 - 17h45
SAMEDI	9h00 - 11h45 14h00 - 17h45	9h00 - 11h45 14h00 - 17h45	9h00- 11h45	9h00 - 11h45 14h00 - 17h45	9h00 – 11h45
DIMANCHE	9h00 - 11h45	9h00 - 11h45	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ

Fermeture les jours fériés

Les horaires de déchetterie changent à partir du 3 janvier 2022.

b) Modalités d'accès

Pour les particuliers, pour accéder aux déchetteries il est nécessaire de présenter un code d'accès (cryptogramme sous forme de QR-Code). Ce code peut être obtenu dans les déchetteries, sur présentation d'un justificatif de domicile.

L'accès aux déchetteries est gratuit, dans la limite de 34 passages par années civile. Au-delà l'accès est payant (voir tarifs ci-dessous). Les apports (hors amiante) sont plafonnés à 2 m³ par passage. Au-delà de 2 m³ de déchets par passage, un ou plusieurs passages supplémentaires seront comptabilisés selon la quantité.

Dépôt d'amiante : uniquement dans les déchetteries de Torcy et Montceau, sur rendez-vous en appelant le 0800 216 316.

Professionnels : l'accès est payant dès le premier passage (voir tarifs ci-dessous). Les apports de déchets non dangereux (déchets verts, bois, ferraille, cartons, gravats, encombrants...) sont limités à 2 m³ par passage.

Dépôt d'amiante : les dépôts d'amiante sont interdits.

Pour les associations et les collectivités du territoire, l'accès aux déchetteries est gratuit, dans la limite de 4 passages par mois. Au-delà, l'accès est payant (voir tarifs ci-dessous), sauf pour les encombrants.

Dépôt de gros volumes : sur rendez-vous, en appelant le 0800 216 316.

Afin de réguler la forte fréquentation constatée le week-end, l'accès aux déchetteries est interdit aux usagers suivants les samedis et dimanches : artisans, commerçants, entreprises ayant leur siège social sur le territoire de la communauté urbaine ou réalisant des travaux sur ce même territoire.

c) Collecte des encombrants :

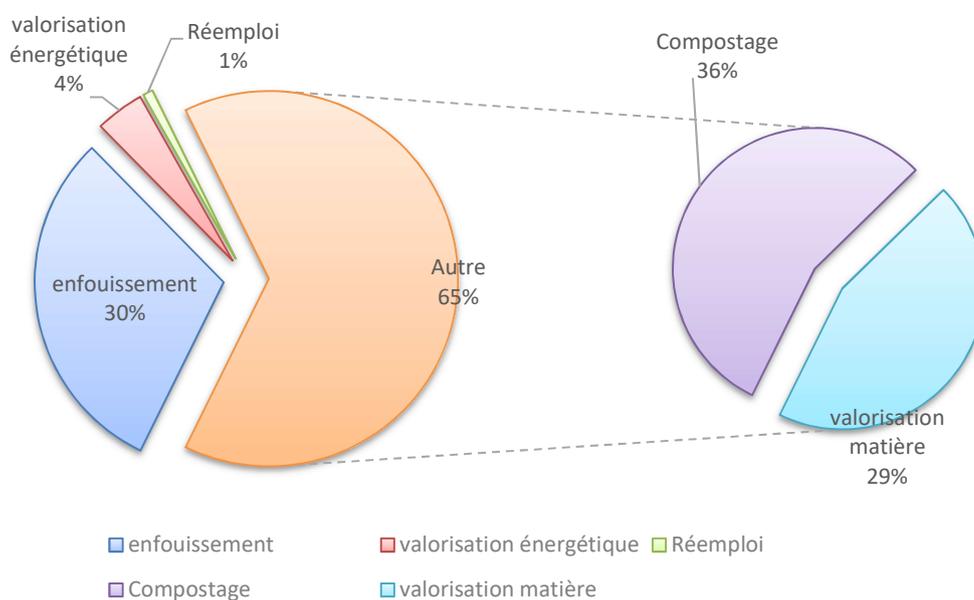
La collecte des objets encombrants s'effectue en apport directement dans une de nos 5 déchetteries ou en porte-à-porte, sur rendez-vous après appel téléphonique des usagers au numéro vert de la CUCM.

Cette prestation est assurée par le prestataire de service : Régie de quartier et des territoires

7- Le traitement des déchets collectés

Le geste de tri est un acte citoyen qui contribue au dynamisme économique de notre cadre de vie : ce sont de nouveaux métiers créés, des compétences et de nouvelles technologies sans cesse améliorées.

La loi de transition écologique pour une croissance verte impose à la collectivité un taux de recyclage matière et organique de 65% en 2025. Tous les efforts menés depuis des années tant au niveau de la collecte qu'au niveau du choix des modes de traitement nous permettent d'obtenir dès 2021 le taux réglementaire demandé.



a) Les déchets issus des déchetteries

Les déchets verts déposés en déchetteries font l'objet d'une valorisation organique qui permet d'obtenir un amendement organique utilisé en agriculture. Les quantités sont en très forte augmentation par rapport à l'année précédente « +47 % d'augmentation ». Cette évolution, malgré les actions de prévention, est principalement due aux conditions météorologiques.

Les déchets dangereux collectés sont traités par des filières spécialisées pour maîtriser les impacts sur l'environnement selon deux filières :

- La valorisation matière pour les piles et les batteries par exemple
- La valorisation énergétique pour les huiles, peintures ou produits chimiques

Les DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques) sont orientés en fonction de leurs catégories vers le recyclage (>75%), vers la valorisation énergétique (10%) ou en enfouissement (15%).

Répartition par filière de traitement

Mode de traitement et quantité 2021		Types de déchets	Tonnages 2020	Tonnage en kg/hab	Tonnages 2021	Tonnage en kg/hab
Valorisation matière 21 045 T	Recyclage ou réutilisation	Ferrailles	790	8,26	1206,91	12,82
		Cartons	392,85	4,11	407,93	4,33
		Bois	1138,22	11,90	1390,86	14,77
		Plâtre	99,22	1,04		0,00
		DDM : Batteries	16,3	0,17	18,69	0,20
		DDM : Piles	9,19	0,10	10,99	0,12
		Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	389,27	4,07	493,84	5,24
		Mobiliers	826,56	8,64	823,55	8,75
		Gravats	3694,48	38,63	7032,86	74,69
		Encombrants	53,39	0,56	75,07	0,80
		Pneumatiques	11,84	0,12	3,16	0,03
		Roues jantées	1513	15,82		0,00
		PSE	330	3,45		0,00
		Objets réutilisables	45,57	0,48	166,00	1,76
		Radiographies	0,47	0,00	0,42	0,00
		Néons	2,26	0,02	2,25	0,02
	Textiles	359,95	3,76	437,14	4,64	
	Recyclage- compostage	Dechets verts	6070,48	63,47	8975,26	95,32
Valorisation énergétique 2081 T	Valorisation énergétique	DDM : Autres Déchets Dangereux des Ménages	163,03	1,70	100,14	1,06
		Déchets d'activités de soins à risque infectieux	0,77	0,01	0,25	0,00
		Bois	1138,22	11,90	1390,86	14,77
		D3E	51,9	0,54	65,84	0,70
		DDM :Huiles	2,26	0,02		0,00
		Pneumatiques	14,37	0,15	3,83	0,04
		Néons	0,1	0,00	0,10	0,00
		Mobiliers	522,04	5,46	520,14	5,52
Stockage 4392 T	Stocakage en installation de stockage de déchets inertes (gravats) et non dangereux (encombrants)	Cartons	43,65	0,46	45,33	0,48
		Bois	252,94	2,64	309,08	3,28
		D3E	77,85	0,81	98,77	1,05
		Mobiliers	101,51	1,06	101,14	1,07
		Textiles	1,45	0,02	1,76	0,02
		Encombrants	2615,87	27,35	3678,33	39,07
		Pneumatiques	1,97	0,02	0,53	0,01
		Amiante	13,22	0,14	66,1	0,70
		Dechets verts	61,32	0,64	90,66	0,96
		Néons	0,23	0,00	0,23	0,00
			20805,75	217,54	27518,02	292,25

		Matériaux	Repreneurs
DECHETTERIE	Valorisation matière	Bois	SUEZ
		Cartons	SUEZ
		Métaux	PASSARD
		Batteries	PASSARD
		DEEE	OCAD3E
		Textiles	LE RELAIS
	Valorisation par compostage	Déchets verts (Végétaux)	CMR
	Valorisation thermique ou par régénération	Huiles minérale	SRA SAVAC
		Huiles végétale	SRA SAVAC
		Piles	COREPILE
		Néons	RECYLUM
		DASRI	LA COLLECTE MEDICALE
		Pneumatiques	ALIAPUR
Valorisation par le réemploi	Objets ré employables	EMMAÛS	

b) Les déchets issus de la collecte

Le bac noir : vos ordures ménagères résiduelles sont collectées et envoyées dans l'usine de traitement des déchets de Torcy, dans la filière de traitement mécano biologique. Après quelques semaines on obtient un compost normé (en le mélangeant avec une fraction de compost de déchet vert) qui est utilisé en agriculture. En 2021 CMR a commercialisé 7000 tonnes de compost mixte. Sur 19000 tonnes entrantes, seuls 11000 tonnes (de déchets non recyclables et non valorisables) sont envoyées en centre d'enfouissement.

Le bac jaune : les déchets recyclables collectés dans les bacs, colonnes aériennes, conteneurs enterrés ou semi-enterrés sont envoyés au centre de tri de Torcy pour y subir une étape de préparation essentielle avant le recyclage : le tri et le regroupement par matière.

Cette étape permet également de retirer les erreurs de tri encore trop présent dans nos bacs 28% d'erreurs qu'il est impératif de retirer si on veut valoriser les déchets et obtenir des subventions.

		Matériaux	Repreneurs
COLLECTE SELECTIVE	Valorisation matière	Verre	Verallia France – siège social à COURBEVOIE
		Cartonnette	Revipac – siège social 23-25 rue d'Aumale 75009 PARIS
		Briques alimentaires	Revipac – siège social 23-25 rue d'Aumale 75009 PARIS
		Flaconnages plastiques	Valorplast – 21, rue d'Artois 75008 PARIS
		Aluminium	CSR Environnement – siège social 130 bd St Denis 92400 COURBEVOIE
		Acier	SARL Sofrest Diffusion – 6, rue d'Amérique 88100 Saint DIE DES VOSGES
		Papiers- Journaux, Revues Magasines	NORSKOG – siège social Rte Jean-Charles Pellerin 88194 GOLBEY cedex
		Gros de Magasin	EPR – siège social 40 Av. Victor Hugo 93300 AUBERVILLIERS

En 2021, la CUCM a valorisé **5 400 tonnes**.

Exemples des bénéfices environnementaux et des nouveaux produits fabriqués grâce au tri sur le territoire de la CUCM en 2021 (Source : e-tonnes.citeo.com) :





Acier

204 OK

Tonnes d'emballages recyclés

Recycler 204 tonnes D'EMBALLAGES EN ACIER PERMET

Des bénéfices
environnementaux

301 104 kg eq CO₂ Un parcours en voiture de
2 712 792 kms

et

1 669 740 MJ Une consommation
énergétique équivalente à
256 836 jours d'une TV
LCD

La fabrication
de nouveaux produits

2 652 Lave-vaisselle

ou

2 856 m de rail de train



Mix Rigides PE/PP/PS

117 OK

Tonnes d'emballages recyclés

Recycler 117 tonnes DE MIX - RIGIDES EN PE/PP/PS PERMET

Des bénéfices
environnementaux

248 859 kg eq CO₂ Un parcours en voiture de
2 242 071 kms

et

3 492 567 MJ Une consommation
énergétique équivalente à
537 381 jours d'une TV
LCD

La fabrication
de nouveaux produits

134 082 Arrosoirs

ou

580 905 Bidons de lubrifiants



Briques alimentaires

48 OK

Tonnes d'emballages recyclés

Recycler 48 tonnes DE BRIQUES ALIMENTAIRES PERMET

Des bénéfices
environnementaux

-4 431.8 MJ Une consommation
énergétique équivalente à
-682.080 jours d'une TV
LCD

La fabrication
de nouveaux produits

369 216 Rouleaux de papier toilette

ou

83 904 Rouleaux d'essuie-tout



Aluminium

50

OK

Tonnes d'emballages recyclés

Recycler 50 tonnes D'EMBALLAGES EN ALUMINIUM PERMET

Des bénéfices
environnementaux

385 050 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
3 469 050 kms

et

6 599 300 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
1 015 300 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

14 650 Cadres de vélo de course (2kg)

ou

29 300 Cadres de trottinette (1 kg)

8- Le financement du service

Le service de gestion des déchets est financé en partie par la TEOM et par le budget principal.

Pour l'année 2021, le cout du service public de gestion des déchets s'élève à **13 599 477 €** :

Cout du service = cout complet – toutes taxes	13 599 477 €
Recettes (matières, subventions, soutiens des éco-organismes)	2 431 649 €
Cout aidé (cout service – recettes) – toutes taxes	11 973 391 €
TEOM	9 303 064 €
Montant couvert par le budget principal	2 670 327 €

La taxe couvre donc 78 % du cout du service en 2021.

Par habitant En € HT	OMr	Collecte sélective	Verre	Déchetterie	Total
Cout complet	56,04	51,18	1,77	34,31	143,29
Cout aidé	55,24	30,80	0,40	31,23	117,67

Cout complet = totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre

Cout aidé = le cout auquel on déduit les recettes (soutiens éco organismes, produits industriels). C'est ce cout aidé qui doit être couvert par la taxe

9- Les éco-organismes qui nous soutiennent

Dans le cadre de différents projets, la collectivité perçoit des recettes concernant la valorisation matière.

- Pour les emballages ménagers et les papiers : la CUCM a contractualisé avec la société CITEO, société agréée par l'état. Elle accompagne et garantit des soutiens à la tonne triée des emballages.



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

- Les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et les ampoules usagées. sur les 5 déchetteries, les DEEE sont séparés en 4 flux :
 - les gros électroménagers froid (GEM F) : congélateurs, réfrigérateurs
 - les gros électroménagers hors froid (GEM HF) : machines à laver, gazinières
 - les petits appareils en mélange (PAM) : fers à repasser, aspirateur
 - les écrans : télévisions, moniteurs

Dans le cadre de la filière responsabilité élargie des producteurs des DEEE, de la collecte et du recyclage des ampoules usagées, la CUCM a signé une convention avec l'éco-organisme Ecosystem permettant de bénéficier, d'une part de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement des déchets réceptionnés sur les déchetteries et d'autre part, de soutien financier.



- Les DDS (déchets diffus spécifiques) :
Les déchets diffus spécifiques, sont issus du bricolage familial, du jardinage (peintures, filtres à huile, colles, produit phytosanitaire ...). Les DDS sont acceptés sur l'ensemble des déchetteries du territoire et sont évacués puis traités par une entreprise spécialisée.

Dans le cadre de cette filière, ECODDS participe d'une part à la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement des déchets réceptionnés sur les déchetteries et d'autre part, de soutien financier.



- Les DEA (déchets d'éléments d'ameublement) :



Eco Mobilier prend en charge la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des meubles et matelas usagés. A ces produits, se sont ajoutés en 2018 les couettes et oreillers. Leurs missions sont financées par une éco-participation dont s'acquitte chaque

consommateur lorsqu'il achète un des produits neufs que l'organisme prend en charge.

- Les pneumatiques :



Les déchetteries acceptent les pneumatiques usagés véhicule léger des particuliers dans la limite de 4 pneus.

Ils sont ensuite collectés puis valorisés par ALIAPUR

- Les objets réemployables :

La collecte, le réemploi et la vente d'objets, activité historique du mouvement, a permis de positionner Emmaüs, dans toutes les filières (textile, DEEE, DEA), comme un acteur majeur de la prévention des déchets. Grâce au réemploi, il lutte contre le « tout jetable » et repousse les limites de l'obsolescence programmée.



- Les vêtements usagés



Refashion est l'éco-organisme de la filière textile d'habillement, linge de maison et chaussure.

- Déchets médicaux

DASTRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) :

Est l'éco organisme national agréé par l'état français et financé par les industries de santé qui collecte et traite les DASRI perforants des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles.

Depuis juillet 2016, DASTRI livre aux pharmacies des boîtes qui intègrent un message de sensibilisation et des consignes opérationnelles à l'intention des utilisateurs.

La filière DASTRI est financée à 100 % par les entreprises adhérentes à l'association. En application de la réglementation REP, les entreprises du médicament et les fabricants de dispositifs médicaux sont considérés comme les producteurs des déchets.

